



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **22 janvier 2018**

Délibération n° 2018-2556

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Musée des Confluences - Attribution d'une subvention - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Berra (pouvoir à M. Guillard), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Piantoni.

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 22 janvier 2018**Délibération n° 2018-2556**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Musée des Confluences - Attribution d'une subvention - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 décembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'établissement public de coopération culturelle (EPCC) du Musée des Confluences a été créé par arrêté préfectoral en date du 2 avril 2014.

Ouvert au public le 20 décembre 2014, le Musée des Confluences a accueilli plus de 880 000 visiteurs en 2015 et plus de 760 000 en 2016. En partant de ses collections, il associe les recherches les plus récentes dans tous les domaines des sciences et des techniques, de l'archéologie et de l'ethnologie, de la muséographie et de la médiation des savoirs. Avec pour défi de s'adresser au plus grand nombre, le Musée convie toutes les disciplines à susciter la curiosité, l'interrogation, le plaisir de comprendre et l'envie de connaissances. En 2016, en plus du parcours permanent comportant 4 expositions, le Musée a accueilli 10 expositions temporaires dont Antarctica, qui a attiré 360 000 visiteurs cumulés. Dans une enquête de satisfaction réalisée cette année-là, 95 % des visiteurs se déclaraient satisfaits de leur visite.

Les recettes du Musée, en 2016, se sont élevées à 19,8 M€ dont 5 M€ de recettes commerciales (comptabilisant 3,9 M€ d'entrées payantes) et 14,8 M€ de participations publiques (financement de la Métropole à 90 % et du Département du Rhône à 10 %). Les charges courantes s'élevaient, quant à elles, à 18 M€, 0,8 M€ a concerné des provisions et 1 M€ a été mobilisé sur des dépenses d'investissement. La Métropole de Lyon est devenue l'unique financeur public le 1er janvier 2017 après la fin de la convention financière du Département du Rhône.

En application de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la Métropole est devenue, depuis sa création le 1er janvier 2015, au même titre que les membres fondateurs, membre constitutif de cet établissement public de coopération culturelle, régi par les articles L 1431-1 et R 1431-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et sa collectivité de rattachement.

La Métropole et le Musée avaient conclu, pour la période 2015-2017, une convention précisant les objectifs culturels partagés entre les deux institutions. La convention d'objectifs et de moyens pour la période 2018-2020, objet de la présente délibération, précise les objectifs culturels partagés entre la Métropole et le Musée et le montant des participations apportées par la Métropole.

II - Les objectifs culturels partagés entre la Métropole et le Musée des Confluences

Le Musée contribue à la politique culturelle de la Métropole autant que celle-ci s'enrichit du projet du Musée.

La convention d'objectifs et de moyens précise, notamment, les objectifs partagés entre l'EPCC et la collectivité :

1° - Un Musée au service de l'attractivité et du rayonnement

Le Musée contribue à la stratégie de développement de la Métropole à l'international dans le cadre de la démarche "Only Lyon". À ce titre, il contribue notamment aux coopérations et échanges menés avec les partenaires cibles de la collectivité en matière de rayonnement et de développement économique. Le Musée apporte également son expertise sur la conception et la réalisation du parcours patrimonial de la Cité Internationale de la gastronomie implantée dans le Grand Hôtel-Dieu rénové. Enfin, sont développées différentes formes de collaboration entre le Musée et le domaine de la recherche. Dans cette perspective, des conventions sont ou seront passées avec différentes universités/établissements d'enseignement supérieur. Des coopérations en matière scientifique et en termes de médiation avec le Planétarium de Vaulx en Velin seront formalisées.

2° - Un Musée levier d'émancipation et de lien social

Dans le cadre de la déclaration de coopération culturelle métropolitaine 2017-2020, le Musée s'engage à signer une convention opérationnelle qui proposera des actions spécifiques en direction des publics des quartiers prioritaires politique de la ville et en lien avec les projets de territoire concernés.

Une attention particulière est portée aux actions éducatives en direction des collégiens de la Métropole : actions collège au cinéma, classes culturelles numériques, etc.

Les liens avec des médiathèques de la Métropole pourront se formaliser autour de projets de médiation : mise en dialogue d'un objet de la collection du Musée et d'un livre lors d'intervention de médiation en bibliothèque.

3° - Un Musée au cœur d'une coopération et d'un réseau culturels

La polysémie du projet du Musée lui permet de nouer des partenariats de forme et de natures différentes (programmation, co-production, accueil, etc.) avec les grands événements et institutions.

Le Musée est un partenaire du secteur économique et développe des projets innovants avec les entreprises, notamment en matière de mécénat.

III - Mise à disposition des espaces réceptifs du Musée

En dehors des salles dédiées aux expositions, le Musée dispose d'espaces de configurations différentes qui lui permettent d'accueillir des activités événementielles.

Le Musée dispose d'une capacité d'accueil de 210 événements par an dont 110 sont réservés à sa programmation culturelle et 20 aux relations publiques du Musée (dont inaugurations) et aux partenariats culturels.

Compte tenu des objectifs de recettes propres du Musée pour équilibrer son budget, 70 journées par an sont réservées à la commercialisation des espaces ou à leur mise à disposition en contrepartie de mécénat.

La convention précise que la Métropole bénéficiera d'une réserve de jouissance de mise à disposition d'espaces s'élevant à 12 événements par an.

IV - Contribution financière de la Métropole et durée de la convention

Conformément à la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'EPCC et à l'article L 1431-8-1 du code général des collectivités territoriales, les ressources de l'EPCC peuvent comprendre les subventions et autres concours financiers de l'État, des établissements publics nationaux, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Le Musée des Confluences perçoit ainsi une contribution financière de la Métropole dont le montant tient compte du socle de dépenses minimum destiné au fonctionnement du Musée et à la mise en œuvre de sa programmation culturelle et du niveau de recettes propres attendues.

Pour la période 2018-2020, il est prévu que les charges de fonctionnement du Musée soient maintenues à environ 18 M€ tandis que le potentiel des recettes commerciales est estimé à 4 M€. Dans ces conditions, la convention prévoit un montant de participation de la Métropole de 13,9 M€ en 2018 puis 14,4 M€ pour les exercices 2019 et 2020.

Cette contribution est versée sur la base de l'échéancier à raison de 25 % par trimestre. Un comité de suivi et d'évaluation de la convention est mis en place entre la Métropole et le Musée. Il sera chargé de suivre l'avancement du projet culturel partagé entre le Musée et la Métropole, l'évolution budgétaire, les programmes d'investissement et les indicateurs de suivi.

La convention définit 34 indicateurs (annexés à la convention) qui seront suivis trimestriellement ou annuellement et qui touchent aux domaines suivants : la programmation culturelle du Musée, le développement des collections, la fréquentation, la gestion financière, l'image, le développement du mécénat et la gestion des ressources humaines.

La convention est signée pour une durée de 3 ans renouvelable, sauf avis contraire de l'une des parties, dans les 6 mois avant son échéance, par tacite reconduction par période de 3 ans ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention d'objectifs et de moyens avec le Musée des Confluences pour la période 2018-2020.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Approuve le versement au Musée des Confluences d'une subvention pour l'exercice 2018 d'un montant de 13 900 000 €

4° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal pour la somme de 13 900 000 € - exercice 2018 - compte 657363 - fonction 314 - opération n° 0P33O4112A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 janvier 2018.

.
. .
. .
. .
. .